

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2020

Après le respect d'une minute de silence en hommage à Samuel PATY, enseignant assassiné,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, pris les décisions suivantes :

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal de SAINT GERMAIN LAVAL.

DESIGNATION DE MEMBRES A LA COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES

Désigne au sein de la commission de contrôle des opérations électorales :

- Mme Françoise GERY, membre titulaire et
- M. Jean-Pierre GLATZ, membre suppléant.

FEDERATION FRANÇAISE DES STATIONS VERTES

DESIGNATION DU DELEGUE REPRESENTANT LA COLLECTIVITE

Désigne M. Gilles FAVREAU comme délégué titulaire et Madame Sylvie DENTON comme délégué suppléant pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

NOMINATION D'UN REFERENT

Désigne M. Gilles FAVREAU, conseiller municipal en qualité de membre titulaire et Mme Sylvie DENTON, conseillère municipale en qualité de membre suppléant, au titre de référent de la commune à la Fédération Française des Stations Vertes.

ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE A LA GESTION ENERGETIQUE DU SIEL – TERRITOIRE D'ENERGIE (SAGE)

Décide que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique et à son module télégestion mis en place par le SIEL-TE, et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes.

Décide de choisir les modules suivant : Bâtiments neufs et réhabilitations et projets énergie renouvelable et réseaux de chaleur

Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

PERSONNEL COMMUNAL

Valide le principe pour le paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) effectués à la demande de l'autorité territoriale par les agents communaux.

Décide à la majorité (11 voix contre et 8 voix pour) de ne pas attribuer une prime exceptionnelle aux agents mobilisés pour faire face à l'épidémie de covid-19 au cours de l'état d'urgence sanitaire.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE GERMANOISE DE CHASSE

Accorde une subvention exceptionnelle de deux cent vingt cinq euros à Société Germanoise de Chasse 42260 - ST GERMAIN LAVAL suite à la mise en place d'une jachère fleurie sur une parcelle communale à proximité du groupe scolaire

CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE ET D'ACCUEIL A L'ECOLE PUBLIQUE DE ST GERMAIN LAVAL DES ENFANTS NON RESIDENTS DANS LA COMMUNE

Approuve la convention fixant les modalités de participation financière et d'accueil à l'école publique de la commune de St Germain Laval des enfants non résidents dans la commune

Autorise Monsieur le Maire à la signer avec les communes qui ne disposent pas d'école ou qui ont des enfants inscrits pour des motifs entrant dans le cadre dérogatoire réglementaire non opposable

CONVENTION PERISCOLAIRE AVEC FAMILLES RURALES

Approuve la signature de la convention concernant l'animation pour les enfants de 3 à 11 ans dans le cadre du volet périscolaire avec l'association Familles Rurales et désigne M. le Maire en tant que représentant élu au sein du comité de suivi.

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Révision triennale du bail de gré à gré pour la location du presbytère

Décision de maintenir le loyer annuel pour la location du Presbytère 84, rue Denfert Rochereau 42260 – St Germain Laval à cinquante euros pour la période triennale du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Les autres termes du bail précisent les conditions de cette location restent inchangés

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Emet un avis favorable pour l'inscription de la Commune de ST GERMAIN LAVAL dans le programme "Petites villes de demain" en vue de solliciter les différentes aides financières pour la mise en œuvre d'un projet global de territoire, en partenariat avec la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.